FICHE DE SUIVI

Septembre 2024

ATTENTION : tout dossier incomplet est immédiatement retourné.
Par conséquent, son délai de traitement en sera d'autant plus rallongé.

Pour toute demande d'attestation, vous devez joindre dans tous les cas :

- ◯ Fiche de suivi cochée par vos soins (page 1)
- ◯ Le formulaire de demande d'attestation FFVE (page 2)
- ◯ Attestation sur l'honneur (page 3, ne fait pas office de titre de propriété)
- ◯ Pièce d'identité recto/verso du demandeur ◯ Kbis (pour les professionnels) et pièce d'identité du gérant
- ◯ Une photo de la couverture d'un journal **(ou magazine, catalogue publicitaire)** récent (moins d'un mois)
- ◯ Photos du deux-roues en couleur, de bonne qualité (aide) :
 - Profil droit **avec le journal (ou magazine/catalogue)** posé sur le deux-roues ; deux-roues visible en entier, journal posé sur la selle. Nous devons être en mesure de reconnaitre la couverture du journal.
 - Profil gauche **avec le journal (ou magazine/catalogue)** posé sur la selle : deux-roues visible en entier.
 - Vue arrière, plaque d'immatriculation lisible, deux-roues visible en entier, journal (ou magazine/catalogue) posé sur la selle.
 - Photo du moteur et si possible, photo du numéro de moteur
 - Photo du numéro de série frappé à froid et photo de la plaque constructeur rivée sur le véhicule
- ◯ Pour les véhicules utilitaires : fournir le contrat d'assurance avec le type d'usage de votre véhicule
- ◯ Chèque à l'ordre de la FFVE (1 chèque par dossier) : ◯ 60€ ◯ 30€ *uniquement cyclomoteurs (49.9 cm3)**

ET fournir une copie des pièces demandées dans le cas qui vous concerne :

J'ai la carte grise / le certificat d'immatriculation normal, sans changement de titulaire **Cas n°1**

(Arrêté du 24 mai 2017 modifiant l'arrêté du 9 février 2009)

- ◯ Copie recto-verso du certificat d'immatriculation à votre nom

J'ai la carte grise / le certificat d'immatriculation normal, avec changement de titulaire **Cas n°2**

- ◯ Copie recto-verso du certificat d'immatriculation (ex carte grise)
- ◯ et copie du certificat de cession des anciens propriétaires
- ◯ ou tout élément justifiant l'origine de votre propriété

Je n'ai pas de certificat d'immatriculation pour un véhicule homologué en France **Cas n°3**

- ◯ Certificat(s) de cession des anciens propriétaires (précisant le nom, prénom, et adresse du cédant et les caractéristiques du véhicule (cerfa - 15776)
 ou tout élément justifiant de votre propriété (certificat de cession, facture d'un professionnel , attestation dévolutive (si succession) (en cas d'héritiers multiples, le demandeur doit demander un renoncement aux autres héritiers),
 ou si achat dans le cadre d'une vente aux enchères : bordereau d'adjudication (facture d'achat) et, si vente volontaire, mandat de vente de l'ancien propriétaire
 ou si achat aux Domaines, Certificat de vente
- ◯ Attestation constructeur **ou** le certificat de conformité **ou** la fiche d'identification à demander sur le site de l'ANTS (https://ants.gouv.fr/) **ou** une copie du registre des archives départementales

J'ai un véhicule importé de l'Union Européenne[1] **Cas n°4**

- ◯ Copie du certificat d'immatriculation étranger complet ou pièce officielle de retrait du certificat
- ◯ Copie du certificat de cession ou facture d'achat

J'ai un véhicule importé hors de l'Union Européenne[1] **Cas n°5**

- ◯ Copie du 846-A des Douanes ou IMA (si dédouanement via un autre pays européen)
- ◯ Copie du certificat d'immatriculation étranger complet ou pièce officielle de retrait du certificat
- ◯ Copie du certificat de cession ou facture d'achat

1: - À l'exception des véhicules de grande série qui sont parfaitement datés, vous devrez joindre au dossier des justifications probantes de la date réelle de construction du véhicule.
- Conformément aux directives ordonnées par notre ministère de tutelle et aux dispositions de l'article L111-1 du Code des relations entre le public et l'administration, dans le cas d'une importation sur notre territoire d'un véhicule étranger, que vous soyez particulier ou professionnel, l'ensemble des documents écrits en langue étrangère qui sont adressés à la FFVE doivent être traduits par un expert agréé et assermenté auprès d'une cour d'Appel française. En revanche, pour les documents rédigés en Anglais, Allemand, Néerlandais, Italien, Espagnol ou Portugais, la traduction ne sera demandée par la FFVE que si nécessaire à la bonne compréhension du dossier.
- Les documents originaux et leurs traductions devront impérativement être joints à la demande d'attestation adressée à nos services.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ATTESTATION

Motos et cyclomoteurs

REMPLIR SOIGNEUSEMENT EN LETTRES MAJUSCULES
(sur ordinateur ou manuscrit)

Septembre 2024

QUI FAIT LA DEMANDE D'ATTESTATION : un Particulier ◯ ou un Professionnel ◯ N° adhérent Pro FFVE :

Téléphone mobile obligatoire : *(pour être informé par SMS de la bonne réception de votre dossier)*

QUI EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE :

Nom, Prénom ou Raison Sociale :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

À QUI ENVOYER L'ATTESTATION ?

Vous recevrez l'attestation au format numérique, email obligatoire :

(Veillez à consulter votre email afin de confirmer votre adresse en cliquant comme indiqué sur le lien en bleu, s'il s'agit de votre première demande d'attestation à la FFVE.)

Si vous êtes un professionnel, la facture sera envoyée sur l'email ci-dessus, indiquez l'adresse spécifique de votre société à faire apparaître sur la facture):

RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE :

(A) Numéro d'immatriculation :

(B) Date de première mise en circulation/fabrication :

(D.1) Marque :

(D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible) :

(D.3) Dénomination commerciale :

(E) Numéro de série d'identification du véhicule :

(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'État membre d'immatriculation (PTAC en kg) :

(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État membre d'immatriculation (PTRA en kg) :

(G.1) Poids à vide national : ***(F.2) et (G.1) obligatoires pour les utilitaires***

(J.1) Genre national (Choisir entre : CL, MTL, MTT1 ou MTT2) :

(J.3) Carrosserie (désignation nationale, SOLO, SIDE-CAR, ou SOLO SIDE-CAR) :

(P.3) Type de carburant ou source d'énergie (ex : ES pour Essence) :

(Indiquez la nomenclature, disponible dans la Notice explicative)

(P.6) Puissance administrative nationale :

Cylindrée : Si non connue, Alésage x Course :

(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur :

N° de moteur : Nombre de cylindres :

MOTOCYCLETTES AVEC SIDE-CAR : (À REMPLIR SEULEMENT SI LA MACHINE EST ATTELÉE À UN SIDE-CAR)

Marque du side-car : Type :

Année de fabrication : N° série :

Vos remarques :

◯ Je ne souhaite pas recevoir les communications de la FFVE et des Amis de la FFVE
◯ Je ne souhaite pas que mes informations soient transmises aux partenaires commerciaux de la FFVE

Je reconnais avoir été informé que toute modification notable, au sens de l'article R. 321-16 du code de la route, ultérieure à l'immatriculation avec un usage véhicule de collection, remettra en cause la mention de cet usage.
Je reconnais que le certificat d'immatriculation de collection ne permet pas un usage professionnel du véhicule

Date & signature :

Cachet de l'Entreprise :

Rappel : toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code Pénal

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Septembre 2024

Je soussigné(e)

Né(e) le

à

Domicilié(e)

Atteste par la présente :

1) Avoir acquis légalement le véhicule référencé ci-dessous depuis le :

Marque :

Genre :

Type :

Identification du véhicule(N° châssis ou immatriculation)

Date de 1ère mise en circulation :

2) Les photos sont celles du véhicule présenté, prises par le demandeur, véhicule en configuration d'origine, en état de fonctionnement et conforme au code de la route.

3) Ne pas avoir connaissance d'une transformation antérieure par un tiers, et à titre personnel, n'avoir jamais transformé, fait transformer ou ne fera transformer les caractéristiques du véhicule, tant sur le plan châssis/cadre, carrosserie, intérieur, moteur, transmission, trains roulants, système de freinage.

4) Avoir connaissance du fait que le certificat d'immatriculation de collection ne permet pas un usage professionnel du véhicule.

J'ai connaissance du fait qu'une fausse attestation m'exposerait à des poursuites pénales.
Signer cet acte vaut pour présomption et non pour preuve de propriété.
Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à le en unique exemplaire.

Signature

*** IMPORTANT ***
>> Pièce à joindre : une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant la signature.

Rappel du Code Pénal : Article 441-7 modifié par Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 - art. 3
(V) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre,
est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

- d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts
- de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère
- de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.